

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 12 décembre 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 12 décembre 2022 à 19 h 30 à la salle Maurice-Ravary du Centre Sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Jean-Pierre Ménard, Maxime Gamelin, Laurent Barsalou et Patrice Schoune formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Conseillère absente : Annie Robichaud

Autres personnes présentes : Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier et Karine Ladouceur, adjointe à la direction générale et greffière adjointe.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire monsieur Jean-Yves Poirier déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2022-12-256 Le maire monsieur Jean-Yves Poirier procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 12 décembre 2022;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 décembre 2022 tel que rédigé, soit :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. **GREFFE**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2022

3.2 Adoption - Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2023

3.3 Nomination - Maire suppléant pour l'année 2023

3.4 Municipalité régionale de comté (MRC) de Vaudreuil-Soulanges - Désignation d'un délégué substitut

3.5 Nomination des élus aux divers comités municipaux

3.6 Dépôt - Déclaration des intérêts pécuniaires

3.7 Dépôt - Déclaration en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 Santé et sécurité au travail - DR Conseils - Frais annuels et formations - Autorisation de paiement

5. FINANCES

5.1 Approbation des listes de déboursés et des transferts budgétaires - Novembre 2022

5.2 Nomination - Signataires et gestionnaires au compte - Chèques et documents bancaires

5.3 Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 - Programmation de travaux - Version 2

5.4 Programme d'aide aux passages à niveau (PAPNM) du ministère des Transports du Québec - Demande de soutien financier - Volet 3

6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

7. SERVICES URBAINS

7.1 Travaux de réparation au puits # 4 - Les entreprises C. Sauvé inc. - Autorisation de paiement

7.2 Chemin du Grand-Saint-Patrice - Honoraires professionnels - Dunton Rainville avocats - Autorisation de paiement

7.3 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Projets particuliers d'amélioration (PPA) - Ministère des Transports du Québec

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

8.1 Demande d'une résolution d'appui à la CPTAQ pour le lot 3 765 734

8.2 Ordre de changement # 1 et autorisation de paiement – Martin Desgagné B. Arch. Gestion Plani-Concept - Rénovation de l'hôtel de ville

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 Autorisation des signataires - Entente pour la location d'un terrain à des fins d'activités de loisirs hivernaux - Mont Claude

9.2 Demande d'aide financière - Le Club de l'Âge d'Or de St-Polycarpe - Location de salle

9.3 Demande d'aide financière - École du Val-des-Prés

10. RÈGLEMENTS

10.1 Adoption - Règlement 189-2022 relatif à l'augmentation du fonds de roulement

10.2 Avis de motion - Règlement 191-2022 établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2023

11. AFFAIRES DIVERSES

11.1 Disposition de biens

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

13. PAROLE AU MAIRE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2022

2022-12-257 Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2022 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2 ADOPTION - CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2023

2022-12-258 CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE les séances se dérouleront à la salle Maurice-Ravary située au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023 qui se tiendront les deuxièmes lundis de chaque mois et qui débiteront à 19 h 30 à la salle Maurice-Ravary située au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe, ou par vidéoconférence lorsque requis, et exceptionnellement le troisième lundi pour le mois de janvier; si le jour fixé est un jour férié, la séance ordinaire sera tenue le jour ouvrable suivant :

- Lundi 16 janvier 2023
- Lundi 13 février 2023
- Lundi 13 mars 2023
- Mardi 11 avril 2023
- Lundi 8 mai 2023
- Lundi 12 juin 2023
- Lundi 10 juillet 2023
- Lundi 14 août 2023
- Lundi 11 septembre 2023
- Mardi 10 octobre 2023
- Lundi 13 novembre 2023
- Lundi 11 décembre 2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.3

NOMINATION - MAIRE SUPPLÉANT POUR L'ANNÉE 2023

2022-12-259

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 116 du *Code municipal du Québec*, il y a lieu de nommer un(e) des conseiller(ères) comme maire suppléant(e) pour l'année 2023;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

QUE le conseiller monsieur Patrice Schoune soit nommé maire suppléant, et ce, du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.4

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE VAUDREUIL-SOULANGES - DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ SUBSTITUT

2022-12-260

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner un délégué substitut pour agir au sein du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Vaudreuil-Soulanges lors d'un empêchement du maire de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

QUE le conseiller monsieur Patrice Schoune soit désigné pour agir à titre de délégué substitut à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Vaudreuil-Soulanges, et ce, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.5

NOMINATION DES ÉLUS AUX DIVERS COMITÉS MUNICIPAUX

2022-12-261

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut désigner des élus pour les représenter sur divers comités;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite à cet effet déléguer un membre du conseil municipal pour siéger sur le conseil d'administration du Cobaver – Vaudreuil-Soulanges, un membre du conseil municipal sur le conseil d'administration du Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges, un membre du conseil municipal pour être représentant de la municipalité au CRSBP Montérégie ainsi que deux (2) membres du conseil municipal sur le conseil d'administration du Centre Sportif Soulanges;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

DE NOMMER le conseiller monsieur François Lalonde à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Polycarpe au conseil d'administration du Cobaver - Vaudreuil-Soulanges pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 novembre 2023;

DE NOMMER la conseillère madame Annie Robichaud à titre de représentante de la Municipalité de Saint-Polycarpe au conseil d'administration du Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 novembre 2023;

DE NOMMER le conseiller monsieur Maxime Gamelin à titre de représentant désigné de la Municipalité de Saint-Polycarpe au CRSBP Montérégie pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 novembre 2023;

DE NOMMER le conseiller monsieur Maxime Gamelin à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Polycarpe au conseil d'administration du Centre Sportif Soulanges pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 novembre 2023;

DE NOMMER le conseiller monsieur Jean-Pierre Ménard à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Polycarpe au conseil d'administration du Centre Sportif Soulanges pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 novembre 2023;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.6

DÉPÔT - DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément aux dispositions des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, chacun des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe dépose une déclaration mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Polycarpe et de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi que dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

3.7 **DÉPÔT - DÉCLARATION EN VERTU DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE**

L'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et l'article 6.3 du *Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Polycarpe* prévoient l'obligation pour les élus de déclarer au directeur général et greffier-trésorier, par écrit, les dons, marques d'hospitalité et autres avantages de même nature reçus. Selon la Loi, le directeur général et greffier-trésorier doit tenir un registre de ces déclarations et en déposer un extrait lors de l'assemblée du mois de décembre. Le directeur général et greffier-trésorier avise l'assemblée qu'il n'a reçu aucune déclaration.

4. **RESSOURCES HUMAINES**

4.1 **SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL - DR CONSEILS - FRAIS ANNUELS ET FORMATIONS - AUTORISATION DE PAIEMENT**

2022-12-262 CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acquitter le premier versement des frais annuels de gestion ainsi que la cotisation annuelle au fonds de défense pour l'année 2023 transmis par DR Conseils;

CONSIDÉRANT l'offre de formations en santé et sécurité au travail proposée par DR Conseils;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à DR Conseils, à même le poste budgétaire 54-19120-000, un montant n'excédant pas 3 439,64 \$, taxes incluses, pour le premier versement des frais annuels de gestion, la cotisation annuelle au fonds de défense pour l'année 2023 ainsi que les formations *La négligence criminelle et la prévention des accidents, Élinguage* et *Formation procédures sécuritaires de cadénassage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. **FINANCES**

5.1 **APPROBATION DES LISTES DE DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - NOVEMBRE 2022**

2022-12-263 CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2022-12 des transferts budgétaires du mois de novembre 2022 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2022-12 des transferts budgétaires du mois de novembre 2022;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 2 088 698,11 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	1 938 032,71 \$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	74 990,29 \$
Salaires nets	75 675,11 \$
TOTAL	2 088 698,11 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2

NOMINATION - SIGNATAIRES ET GESTIONNAIRES AU COMPTE - CHÈQUES ET DOCUMENTS BANCAIRES

2022-12-264

CONSIDÉRANT la réorganisation administrative en 2022;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer de nouveaux signataires et gestionnaires au compte;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER les personnes suivantes à signer les chèques :

Signataires autorisés	Signataires suppléants
Jean-Yves Poirier, maire	Patrice Schoune, conseiller
Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier	Johanne Coursol, trésorière adjointe Karine Ladouceur, adjointe à la direction générale et greffière adjointe

DE NOMMER monsieur Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, et madame Johanne Coursol, trésorière adjointe, à titre de gestionnaires autorisés auprès de l'institution bancaire Desjardins;

DE NOMMER monsieur Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, et madame Johanne Coursol, trésorière adjointe, à titre de gestionnaires du compte Visa;

DE NOMMER monsieur Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, et madame Johanne Coursol, trésorière adjointe, à titre d'administrateurs principaux de l'Accès D affaires;

DE RÉVOQUER tout autre signataire non mentionné à la présente résolution;

ET QUE soit abrogée la résolution 2022-11-234.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.3 **PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023 - PROGRAMMATION DE TRAVAUX - VERSION 2**

2022-12-265 CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.4 **PROGRAMME D'AIDE AUX PASSAGES À NIVEAU (PAPNM) DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - VOLET 3**

2022-12-266 CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés conformément aux modalités;

CONSIDÉRANT QUE les travaux se sont terminés en date du 15 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. **SERVICES URBAINS**

7.1 **TRAVAUX DE RÉPARATION AU PUIS # 4 - LES ENTREPRISES C. SAUVÉ INC. - AUTORISATION DE PAIEMENT**

2022-12-267 CONSIDÉRANT les travaux de réparation réalisés au puits # 4 par Les entreprises C. Sauvé inc.;

CONSIDÉRANT que le coût des ces travaux s'élèvent à 14 537,21 \$;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à Les entreprises C. Sauvé inc., à même le poste budgétaire 02-413-00-521, un montant n'excédant pas 14 537,21 \$, taxes incluses, pour les travaux de réparation réalisés au puits # 4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.2 **CHEMIN DU GRAND-SAINT-PATRICE - HONORAIRES PROFESSIONNELS - DUNTON RAINVILLE AVOCATS - AUTORISATION DE PAIEMENT**

2022-12-268 CONSIDÉRANT les services d'honoraires professionnels requis de Dunton Rainville avocats pour fins d'analyse juridique de la problématique entourant le chemin du Grand-Saint-Patrice;

CONSIDÉRANT l'évaluation sommaire des honoraires professionnels reliés aux vérifications et interventions établie à un maximum de 10 000 \$, taxes incluses;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à Dunton Rainville avocats, à même le poste budgétaire 02-610-00-411, un montant n'excédant pas 10 000 \$, taxes incluses, pour des honoraires professionnels reliés aux vérifications et interventions à l'égard de la problématique entourant le chemin du Grand-Saint-Patrice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.3 **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA) - MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

2022-12-269 ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe approuve les dépenses d'un montant de 210 495 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. **URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

8.1 **DEMANDE D'UNE RÉOLUTION D'APPUI À LA CPTAQ POUR LE LOT 3 765 734**

2022-12-270 CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de Patates Provinciales inc. a sollicité par écrit l'appui de la municipalité afin de modifier l'usage à une fin autre que l'agriculture du lot 3 765 734 auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande à être présentée à la CPTAQ par l'entreprise Roto-Screen tamiseur et convoyeurs - A.R. Laprade pour obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, soit commerciale, du lot 3 765 734;

CONSIDÉRANT QUE la demande qui sera adressée à la CPTAQ répond à quelques exigences du tableau 2 du *Règlement de zonage 113-2012*;

CONSIDÉRANT QUE l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles* (LPTAA) prévoit qu'une personne qui désire poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis à l'égard d'un lot situé dans une zone agricole doit en faire la demande à la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé le lot;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

DE REFUSER la demande d'appui sollicitée par Patates Provinciales inc. auprès de la CPTAQ pour des fins autres que l'agriculture pour le lot 3 765 734 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.2 **ORDRE DE CHANGEMENT # 1 ET AUTORISATION DE PAIEMENT - MARTIN DESGAGNÉ B. ARCH. GESTION PLANI-CONCEPT - RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE**

2022-12-271 CONSIDÉRANT la résolution 2022-06-107 octroyant à Martin Desgagné B. Arch. Gestion Plani-Concept un mandat dans le but d'obtenir des services d'accompagnement pour la surveillance des travaux d'isolation de la toiture et d'étanchéisation du sous-sol de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT l'ordre de changement # 1 à l'égard d'honoraires professionnels additionnels au montant de 11 244,55 \$;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à Martin Desgagné B. Arch. Gestion Plani-Concept, à même le poste budgétaire 23-020-01-722, un montant n'excédant pas 11 244,55 \$, taxes incluses, pour l'ordre de changement # 1 à l'égard d'honoraires professionnels additionnels dans le cadre des services d'accompagnement pour la surveillance des travaux d'isolation de la toiture et d'étanchéisation du sous-sol de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. **SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

9.1 **AUTORISATION DES SIGNATAIRES - ENTENTE POUR LA LOCATION D'UN TERRAIN À DES FINS D'ACTIVITÉS DE LOISIRS HIVERNAUX - MONT CLAUDE**

2022-12-272 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe utilise une portion du terrain sis au 1162, chemin Élie-Auclair, aux fins d'activités de loisirs, dont notamment la glissade du Mont Claude;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite renouveler l'activité au site du Mont Claude pour la saison hivernale 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'entente précédente est échue;

Il est proposé par tous les conseillers
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'entente pour la location d'une portion du terrain sis au 1162, chemin Élie-Auclair, pour des fins d'activités de loisirs hivernaux;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et monsieur Claude Brouillard;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer la somme de 2 500 \$ à monsieur Claude Brouillard pour les frais de location à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - LE CLUB DE L'ÂGE D'OR DE ST-POLYCARPE - LOCATION DE SALLE**

2022-12-273 CONSIDÉRANT QUE le Club de l'Âge d'Or St-Polycarpe a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité dans le cadre de la location de la salle Maurice-Ravary;

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'Âge d'Or St-Polycarpe est un organisme à but non lucratif et que leurs projets contribuent au rayonnement de la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière au montant de 670 \$ au Club de l'Âge d'Or St-Polycarpe pour la location de la salle Maurice-Ravary;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à déboursier la somme de 670 \$ à même le poste budgétaire 02-702-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.3 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ÉCOLE DU VAL-DES-PRÉS**

2022-12-274 CONSIDÉRANT QUE l'école du Val-des-Prés a déposé une demande d'aide financière à la municipalité à l'égard de son projet d'embellissement de la cour du pavillon Sacré-Coeur soumis au ministère de l'Éducation dans le cadre de la Mesure 50530 – Embellissement des cours d'école;

CONSIDÉRANT QUE le pavillon Sacré-Cœur est l'école d'appartenance des enfants de la municipalité et que les installations pourront être utilisées par les citoyens;

Il est proposé par tous les conseillers
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière au montant de 1 500 \$ à l'école du Val-des-Prés pour son projet d'embellissement de la cour du pavillon Sacré-Cœur, le tout conditionnellement à l'acceptation du projet par le ministère de l'Éducation;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à transférer la somme de 1 500 \$ du surplus non-affecté vers le surplus affecté (59-131-00-000).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. RÈGLEMENTS

10.1 ADOPTION - RÈGLEMENT 189-2022 RELATIF À L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

2022-12-275 CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller monsieur François Lalonde et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 14 novembre 2022, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement 189-2022 relatif à l'augmentation du fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.2 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 191-2022 ÉTABLISSANT LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE D'IMPOSITION 2023

2022-12-276 Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de Règlement 191-2022 établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2023 est déposé et un avis de motion est donné par le conseiller Laurent Barsalou à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

11. AFFAIRES DIVERSES

11.1 DISPOSITION DE BIENS

2022-12-277 CONSIDÉRANT le vieillissement et la désuétude de certains équipements électroniques municipaux;

CONSIDÉRANT les coûts importants pour la remise en état de ces équipements comparativement à l'achat de nouveaux;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à disposer de trois (3) ordinateurs portables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. **PAROLE AUX CONSEILLERS**

Les conseillers Patrice Schoune, Jean-Pierre Ménard et Maxime Gamelin souhaitent de joyeuses fêtes et offrent leurs meilleurs vœux de santé à tous les citoyens.

13. **PAROLE AU MAIRE**

Le maire débute en mentionnant que le Noël des enfants qui s'est tenu à la bibliothèque a reçu près de 150 inscriptions.

En ce qui a trait à la soirée des bénévoles, le maire mentionne que ce fut un plaisir de revenir à la formule en présentiel. Le maire se dit fier et heureux de pouvoir compter sur les bénévoles disponibles au sein de la municipalité.

Il ajoute que le concert de l'Orchestre à vent du Suroît à l'église de la municipalité a attiré près de 150 personnes.

Le maire informe ensuite que l'ouverture des soumissions pour la mise aux normes et réfection du Centre Sportif Soulanges est reportée au 11 janvier 2023.

Il termine en offrant ses meilleurs vœux pour le temps des fêtes et un bon début d'année 2023.

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

Les questions et/ou commentaires adressés par les citoyens aux membres du conseil portaient sur les sujets suivants :

- Asphaltage sur le chemin Saint-Philippe;
- Date de parution du bulletin d'information municipale Le Lien;
- Collecte de sang;
- Travaux au 511, chemin Élie-Auclair;
- Bruit des trains;
- Partage des coûts pour l'achat d'un camion pour le Service sécurité incendie;
- Taxation agricole.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2022-12-278 À 20 h 39 l'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 12 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
greffier-trésorier

Le maire

Éric Lachapelle

Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que
la signature du présent procès-
verbal équivaut à la signature par
moi de toutes les résolutions qu'il
contient au sens de l'article 142(2)
du *Code municipal du Québec*